



Services de l'approvisionnement et des contrats
 30, rue Victoria
 Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
1	Le 31 octobre 2014
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECBR-RFP-14-0542	
Titre :	
Sondage auprès du personnel électoral à la 42e élection générale fédérale	
Date de clôture de la demande de proposition :	
Le 18 novembre 2014, à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante :	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de téléphone
Barbara Robertson	819-939-1493

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Sondage auprès du personnel électoral à la 42e élection générale fédérale, qui porte le numéro ECBR-RFP-14-0542 et qui est datée du 16 octobre 2014 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

La question suivante a été posée suite à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 1

Question : L'exigence obligatoire M1 est rédigée en ces termes : « Le chef de projet doit posséder un minimum de 10 années d'expérience dans la réalisation de sondages, dont 5 ans dans des projets réalisés pour des ministères ou des organismes fédéraux. »

Par souci de concision et pour respecter la limite de 15 pages, devons-nous citer un nombre minimal de projets réalisés au cours des dix dernières années afin de satisfaire à cette exigence obligatoire?

Réponse : Il n'y a pas de nombre minimal de projets à citer. Cependant, en ce qui concerne l'exigence de démontrer une expérience continue de dix années dans la réalisation de sondages, dont cinq ans dans des projets réalisés pour des ministères et des organismes fédéraux, le soumissionnaire doit au moins présenter :

- a) un projet de sondage réalisé il y a environ dix ans ou avant;
- b) un projet de sondage réalisé pour le gouvernement fédéral il y a au moins cinq ans (si le projet cité au point a) ne répond pas à ce critère);
- c) un projet réalisé récemment;
- d) tout autre projet cité doit fournir une preuve *raisonnable* d'une expérience continue dans la réalisation de sondages pour les périodes exigées; votre proposition ne devrait pas comprendre de périodes de plusieurs années pendant lesquelles aucun projet n'est cité.

2.2 Question n° 2

Question : Concernant l'exigence obligatoire M1, qu'entend-on par : « Le chef de projet doit posséder un minimum de 10 années d'expérience dans la réalisation de sondages, dont 5 ans dans des projets réalisés pour des ministères ou des organismes fédéraux »?

Bien que nous ayons réalisé de nombreux travaux de recherche pour le compte du gouvernement du Canada au fil des ans, nous ignorons si nous satisfaisons ou non à l'exigence susmentionnée.

Toute précision que vous pourriez nous fournir sera grandement appréciée.

Réponse : Le soumissionnaire doit fournir une preuve d'expérience continue dans la réalisation de sondages sur une période de dix ans, dont cinq ans dans des projets réalisés pour des ministères ou des organismes fédéraux. Les projets de sondage doivent comprendre la collecte systématique de renseignements recueillis auprès d'un échantillon composé d'un grand nombre de personnes et au moyen d'un outil de collecte de données normalisé. Il peut s'agir de sondages réalisés par téléphone, par la poste, par voie électronique ou par d'autres moyens. Le soumissionnaire devrait minimalement présenter :

- a) un projet de sondage réalisé il y a environ dix ans ou avant;
- b) un projet de sondage réalisé pour le gouvernement fédéral il y a au moins cinq ans (si le projet cité au point a) ne répond pas à ce critère);
- c) un projet réalisé récemment;
- d) tout autre projet cité doit fournir une preuve *raisonnable* d'une expérience continue de la réalisation de sondages pour les périodes exigées; votre proposition ne devrait pas présenter de périodes de plusieurs années pendant lesquelles aucun projet n'est cité.